

REGLEMENT PARTICULIER



 **TERACHE**[®]
PDV
ENDURANCE SSV

De Pont de Vaux (Ain) France

Les 20, 21 & 22 Août 2015



DEFINITION

L'ASA DES VINS MACON en tant qu'organisateur Administratif et L'AMPV Association Motocycliste de Pont de Vaux en tant qu'Organisateur Technique organisent les 20.21 Août 2015 une course d'Endurance SSV, dénommée : **TERACHE PDV ENDURANCE SSV**

L'épreuve se dispute conformément au Code Sportif International FIA et ses annexes, aux prescriptions générales FFSA, aux règlements sportifs de la FFSA, au règlement standard SSV, aux règles spécifiques ENDURANCE SSV et au présent règlement particulier.

Cette épreuve a reçu :

- L'autorisation d'organiser **N° 63** du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté en date du **21/05/2015**
- Le visa FFSA **N°173** en date du **3/06/2015**

Cette épreuve compte pour :

- La coupe de France SSV
- La coupe de France SSV TEAMS
(Voir règlements des coupes de France SSV et SSV TEAMS)

ARTICLE 1.P ORGANISATION

1.1.P OFFICIELS

- Président du collège des Commissaires Sportifs : **Thierry COURANT** licence n° 16140
- Membre du Collège : **Michel PISSARD** licence n° 5461
- Membre du collège : **Hervé BESSON** licence n° 151182
- Directeur de Course : **Hubert BENOIT** licence n° 3617
- Directeur de Course Adjoint : **Yves REBOUL** licence n° 3597 - **Michel CUINET** licence 104412
- Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : **Georges MOREL** licence n°11762 - **Florence HIRN** licence n° 128935 (stagiaire)
- Commissaires Techniques (minimum B) : **Serge LARQUEY** licence n° 8454 - **Martial LOBROT** licence n° 114967
- Chronométreurs (minimum B) et classements : **Patrice GAASH** licence n° 32392 - **Josselin GAASH** licence n° 215786
- Médecins : **Dr Avraham TORDJMAN** (01250 Chavannes sur Suran)

1.2.P HORAIRES

Le	Vendredi 21 août à 11h15	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs
Le	Vendredi 21 août 10h à 12h30	Vérifications (administratives & techniques)
Le	Vendredi 21 août d 15 h 15 à 16 h	Essais libres et Chronométrés
Le	Vendredi 21 août 18h15	Départ 1 ^{ère} Manche (pré grille 18h) - 45'
Le	Vendredi 21 août 20h15	Départ 2 ^{ème} Manche (pré grille 20h) 45'
Le	Samedi 22 août 12h15	Départ 3 ^{ème} Manche (pré grille 12h) - 45'
Le	Samedi 22 août 18 h 30	Départ 4 ^{ème} Manche (pré grille 18h15) - 45'
Le	Samedi 22 Août 20h30	Remise des prix

1.3.P VERIFICATIONS

1.3.1.P Vérifications administratives

Elles se dérouleront le **vendredi 21 Août de 10h à 12h**

Lieu : Chapiteau de l'Esplanade Quad Expo - Lieu-dit La Plaigne 01190 PONT DE VAUX

Les pilotes devront présenter, leur permis de conduire et leur licence (ou Titre de Participation)

1.3.1.1.P Licences admises

(Voir guide du licencié FFSA)

Licence Nationale Concurrent Terre NCCT

Licence Régionale Concurrent Terre RCCT

Titre de Participation Régional Terre TPRT

Les licences Titres de participation TPRT ne permettent pas de marquer des points à la coupe de France SSV

Les pilotes et copilotes qui ne rempliront pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à prendre le départ.

1.3.2.P Vérifications techniques

Elles se dérouleront le **vendredi 21 Août de 10h15 à 12h30**

Lieu : Chapiteau de l'Esplanade Quad Expo - Lieu-dit La Plaigne 01400 PONT DE VAUX

Contrôle niveau sonore

Chaque SSV ne devra pas dépasser 100 décibels

Marquages

Un marquage sera apposé sur le châssis et le/les silencieux

ARTICLE 2. P ASSURANCES

Souscription des risques C, D obligatoire et risque E si les coéquipiers sont admis.

ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION : AMPV 37 grande rue 01290 Pont de Veyle

Le montant des droits d'engagements est fixé à 360 € ttc

Inscription « TEAM » : 320 € TTC/SSV pour toute inscription simultanée de 4 SSV. Une seule facture/un seul paiement par team.

Inscription pilote + copilote : 440 € (quatre cent quarante euros)

Inscription pilote seul : 360 € (trois cent soixante euros)

La date de clôture des engagements est fixée à 10 jours avant le début de la compétition.

3.1.10. P Nombre d'engagés

Le nombre maximum d'engagés est fixé à **34 voitures**.

3.2. P EQUIPAGES

Les concurrents effectuent cette épreuve en solo ou en duo

3.2.9. P Temps de conduite

~~Enlever : Le pilote pourra s'arrêter à son stand pour effectuer le changement de pilote (si plusieurs pilotes).~~

~~La gestion des temps de conduite est sous l'entière responsabilité du concurrent~~

Les équipages duo effectueront 2 manches de 45'

3.3. P NUMEROS DE COURSE / IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme à l'article 9 du Règlement Technique SSV

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. PVOITURES AUTORISEES

Sont autorisés les SSV 2 et 4 roues motrices répartis selon l'article 4.1 du Règlement Standard SSV.

4.2. PCARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

4.2.3.1. P Assistance

Conforme au règlement standard SSV

4.2.3.2. P Zone des stands

Conforme au règlement standard SSV

4.2.4. P Ravitaillement

Conforme au règlement standard SSV

4.3. P Transpondeurs

Conforme au règlement standard SSV

4.4. P. Dispositifs de sécurité

Conforme au règlement standard SSV

4.5. P Equipement de sécurité

Conforme à l'article 8 du Règlement Technique SSV

ARTICLE 5.P PUBLICITE

Selon règlement particulier.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. P DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

Le tracé du circuit doit répondre aux règles techniques et de sécurité des Circuits Tout-terrain, notamment du titre III (paragraphe III D)

- Longueur 2,300 km.
- Largeur 8 à 12 mètres

Conforme à l'article 6.1 des règles spécifiques endurance SSV

6.2. P SIGNALISATION

Conforme au règlement standard SSV

6.3. P TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel se situera PC COURSE SSV (voir plan)

6.4.P SECOURS

Conforme au règlement standard SSV

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1. P BRIEFING

Il sera tenu par le Directeur de Course 30 minutes avant le début des essais, avec présence obligatoire de tous les pilotes (émargement). Les pilotes absents au briefing seront pénalisés.

7.2. P ESSAIS LIBRES/ESSAIS CHRONOMETRES

Une séance d'essais libres et chronométrés aura lieu le Vendredi 21 Août

Cette séance d'essais sera organisée de 15h15 à 16 h - Les 30 dernières minutes seront chronométrées.
(Séance d'essais au cours de laquelle tous les pilotes doivent avoir couvert un tour complet minimum.

Un classement établi par classe sur les meilleurs temps réalisés au cours de cette séance d'essais chronométrés déterminera l'ordre de départ de la première manche.

L'ordre de départ des manches suivantes sera déterminé par le classement de la manche précédente

7.3.P COURSE

7.3.1. PDépart

Grille de départ

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Procédures de départ

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Départ

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Départ de la zone des stands

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

7.2.3.P Arrivée

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Interruption de la course

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Modification du circuit pour circonstances exceptionnelles

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Intervention du safety-car sur le circuit

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Sécurité des concurrents

Conduite et arrêt sur le parcours

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

Aire de signalisation/panneautage

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV

ARTICLE 8.P RECLAMATIONS, APPELS

8.3. P RECLAMATIONS/APPELS

Conforme aux prescriptions générales FFSA Chapitre VII.

À l'arrivée de la course, les véhicules seront placés en régime de parc fermé. Les concurrents disposeront d'un délai de 30' après l'affichage du classement provisoire pour porter réclamation.

Passé ce délai, sans réclamation ou contrôle demandé par le Collège des Commissaires Sportifs, le classement deviendra définitif et le parc pourra être ouvert.

Toute réclamation devra être établie en accord avec les stipulations du Code Sportif International (Art. 171 et suivants du Code Sportif International).

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations avec les Concurrents, accompagnée d'une somme de 690 € montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément aux Articles 180 et suivants du Code Sportif International (caution de 3 300 €).

8.4.P PENALITES

Conforme au règlement standard SSV

ARTICLE 9.P CLASSEMENT

Calcul des points par manche et Classement général

Pour le calcul des points finaux et du classement général et de la coupe de France SSV, les courses d'endurance SSV comportent un système d'attribution des points par manche comme suit :

Classement	Points	Classements	Points
1	25	11	10
2	22	12	9
3	20	13	8
4	18	14	7
5	16	15	6
6	15	16	5
7	14	17	4
8	13	18	3
9	12	19	2
10	11	20	1

Il sera établi selon le plus grand nombre de tours parcouru par le premier concurrent pendant le temps imparti, rectifié par les pénalités encourues.

Il sera établi

- Un classement scratch toutes classes confondues
- Un classement par classe (classes de 1 à 10)
- Un classement féminin
- Un classement junior (20 ans et moins)
- Un classement coupe de France SSV (selon groupes et classes de la coupe de France SSV)
- Un classement coupe de France SSV TEAMS (selon règlement coupe de France SSV TEAMS)

ARTICLE 10.P PRIX-COUPES

- Coupes aux 3 premiers au scratch
- Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie
- Coupe pour la première Féminine
- Coupe pour le premier Junior (moins de 20 ans)
- Seuls les pilotes/équipages présents lors de la remise des prix seront récompensés.
- Aucun Trophée ne sera expédié



**FICHE D'INSCRIPTION
PDV SSV ENDURANCE
20, 21, & 22 aout 2015**

N° de course

PILOTE 1 **PILOTE 2**

NOM/Surname		
PRENOM/First Name		
ADRESSE/Address		
CODE POSTAL/Postcode		
VILLE/Town		
PAYS/COUNTRY		
TELEPHONE/Phone		
PORTABLE/Mobile		
FAX		
EMAIL		
NE(E) LE/Date of Birth		
Titre de participation :		
N° LICENCE FFSA		
Permis de Conduire Driving licence		

SSV

Marque/Trademark.....Modèle/Model..... Classe.....

N° immatriculation.....

4X2

4X4

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance de l'épreuve et en acceptent toutes les conditions. Ils certifient être en possession de leur permis de conduire au jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur le bulletin d'engagement sont exacts.

Les Concurrents s'engagent à respecter le présent règlement particulier, les prescriptions du règlement standard SSV FFSA et de ses annexes ainsi que les réglementations environnementales de l'épreuve

Ci-joint la somme de **360 € TTC / Trois cent soixante Euros** engagement un seul pilote

440 € TTC / Quatre cent quarante Euros engagement pilote et copilote

Un seul chèque par équipage Chèque encaissable immédiatement.

ATTENTION ! Pour les pilotes étrangers : paiement **UNIQUEMENT** par virement bancaire (SWIFT), pour tout virement bancaire 30€ seront à ajouter aux droits d'engagement pour les frais bancaires. **Confirmation 1ère quinzaine de juillet.**

BANK NAME CIC Lyonnaise de Banque	BANK ADDRESS LB PONT DE VAUX	ACCOUNT NAME AMPV
IBAN: FR76 1009 6182 0300 0147 5830 145	SHIFT CODE/BIC: CMCIFRPP	

PAIEMENT	PAIEMENT	PAIEMENT

DATE : ___/___/2015

SIGNATURES DES PILOTES
(précédées de la mention "Lu et Approuvé")

AMPV 37 GRANDE RUE 01190 PONT DE VAUX France racingmmo@aol.com 0033 3 85 23 10 07